

l'auteur pour défendre la secte de différentes accusations très-graves, & dont ils s'en faut bien que l'impression s'efface par une simple négation, après tout ce qu'on a lu dans cet ouvrage. „ Je finis par réclamer contre „ la calomnie, qui accuse les personnes at- „ tachées à cette œuvre, de former une „ secte de Flagellans. Il est encore plus „ faux, que cette prétendue secte ait fait „ périr un jeune-homme sous ses coups. „ On a été cependant, jusqu'à ne pas rou- „ gir de le désigner; mais le médecin qui „ l'a traité dans sa maladie, est trop connu „ pour ne pas être cru sur sa parole, & „ trop honnête pour refuser d'attester qu'il „ est mort d'une érépelle rentrée, & qu'il „ n'y avoit pas même l'ombre de ressem- „ blance entre les effets de cette maladie, „ & les suites de l'opération dont on le „ suppose la victime. M. Petetin l'a déjà „ déclaré à M. de Sarron, dans une maison „ connue de cette ville. Les autres bruits „ encore plus odieux dont on ose flétrir „ leurs mœurs, ne sont pas moins destitués „ de fondement, ou ne peuvent venir que „ de ce que l'on auroit, contre toute jus- „ tice, confondu les partisans légitimes de „ cette œuvre, avec les sectateurs d'une „ autre œuvre abominable, qui, comme „ je l'ai déjà remarqué, n'a de commun „ avec elle que quelques apparences. „ (a)

---

(a) Ce sont ces faits multipliés les uns incontestables & avérés par les acteurs, comme ceux du curé Bonjour, les autres dévoués par les intéressés mais attestés par des autorités graves, qui joints au caractère propre de la secte, lui ont fait appliquer par un homme très-respectable ces